

Héritage/déshéritage d'un enfant étranger

Par daolea, le 31/12/2017 à 18:32

Bonjour,

J'ai actuellement double nationalités franco-vietnamienne. Je suis divorcé et j'ai un fils qui habite avec sa mère au Vietnam. Mon ex-femme et mon fils sont vietnamiennes. Je suis divorcé avant d'acquérir la nationalité française.

Serait -il possible d'hériter ou déshériter mon fils en respectant la loi française?

Merci de vos réponses

Par Visiteur, le 31/12/2017 à 18:36

Bsr,

Selon la loi Française, votre fils est réservataire sur 50% de la succession et ne peut pas être déshérité.